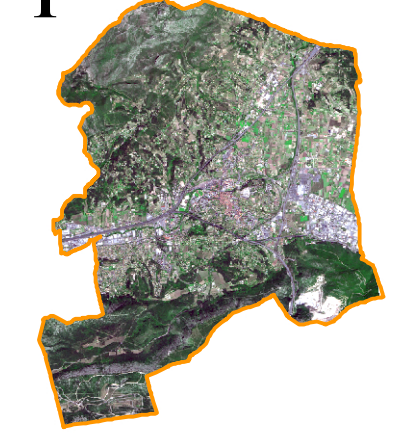




PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°1

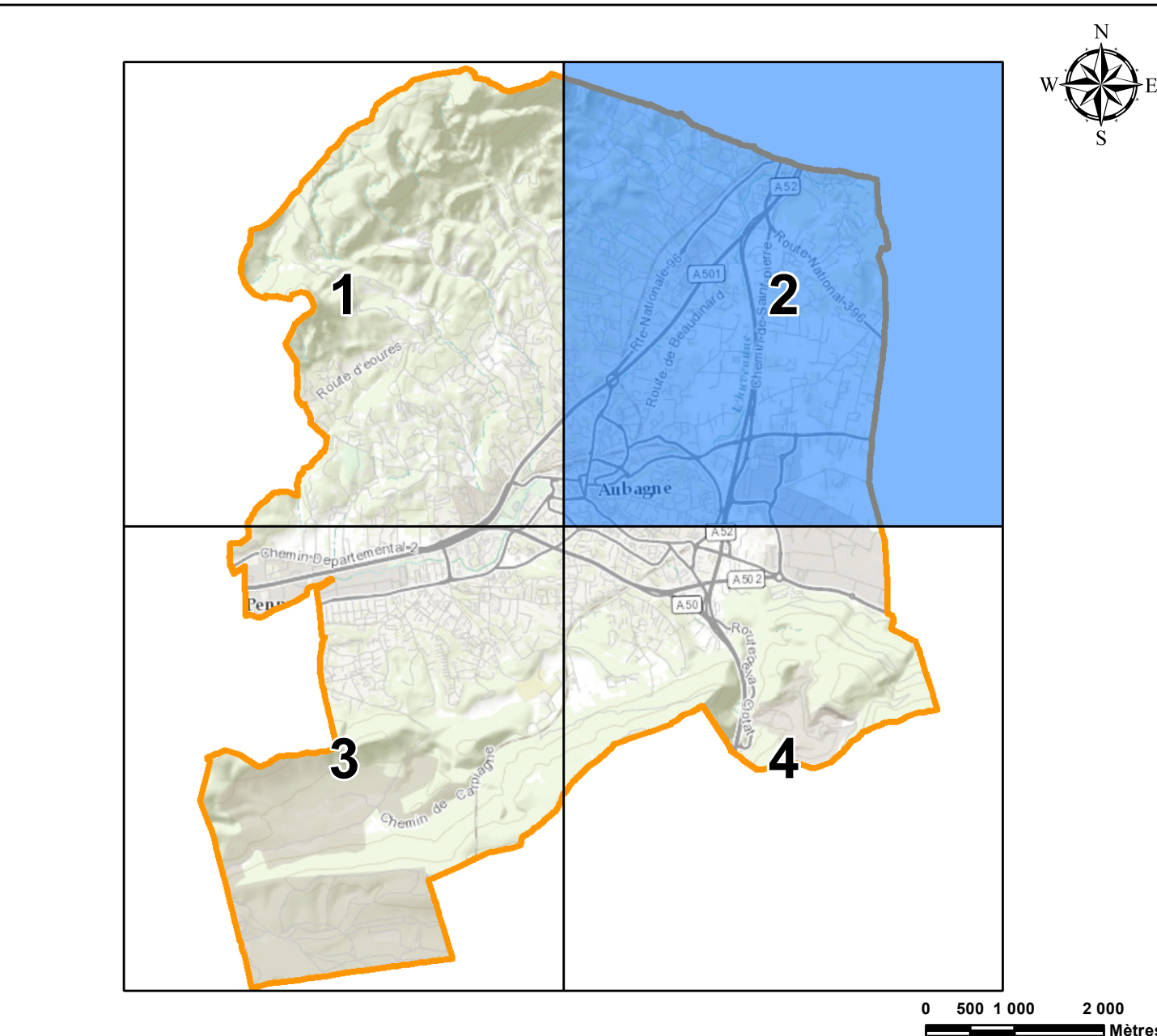


Règlement :

Cartographie réglementaire
des zones soumises à un risque
feux de forêt

Planche n°2 sur 4

PLU approuvé par DCM du 22 novembre 2016	
Modification n°1 approuvée par DCM du 13 décembre 2017	



I. Réglementation des zones incendiées

- UC1** Zonage PLU
- F1 : Zones globalement inconstructibles
- F2a : Zones constructibles sous conditions
- F2b : Zone constructible sous conditions liées à l'activité agricole
- F3 : Zones à urbaniser (AU) soumises à des aléas moyens à exceptionnels

II. Autres informations générales

- Bâtiment
- Parcellaire
- Infrastructure et autre
- 1 Tableau d'assemblage des planches au 1/2000ème

III. Méthodologie appliquée

	Secteurs d'habitat groupé	Secteurs d'habitat diffus ou isolé ou secteurs non urbanisés	Zones à urbaniser
Aléa exceptionnel	F1	F1	F3
Aléa très fort	F1	F1	F3
Aléa fort	F2	F1	F3
Aléa moyen	F2	F1	F3
Aléa faible			
Aléa faible à nul			

